

PRETS D'HONNEUR GRENOBLE INP ALUMNI

Grenoble INP Alumni, l'association des diplômés et des élèves de Grenoble INP, a mis en place avec le soutien de son Fonds dotation « La Houille Blanche de Grenoble » un dispositif de prêts d'honneur ouverts aux étudiants à Grenoble INP.

Zéro intérêt à payer, Zéro frais, Zéro caution à apporter

Ce dispositif consiste à faire bénéficier des élèves de Grenoble INP de prêts à taux zéro d'un montant forfaitaire de 3000 euros. Le prêt est contracté entre le Crédit Mutuel et le bénéficiaire, Grenoble INP Alumni étant garant de ce prêt et prenant en charge les intérêts, frais de dossier et assurance associés. Chaque élève ne peut être bénéficiaire que d'un seul prêt d'honneur au cours de sa scolarité à Grenoble INP.

Un coup de pouce aux élèves ingénieurs non boursiers

Manifestation de solidarité intergénérationnelle du réseau, les prêts d'honneur s'adressent en priorité aux élèves de Grenoble INP dont les ressources familiales et personnelles sont trop importantes pour accéder aux bourses universitaires et trop faibles pour vivre convenablement à Grenoble.

Remboursement après les études

Le prêt doit être remboursé après un différé de 3 ans et, passé ce différé, le remboursement doit être effectué en 2 ans.

Critères d'admission

Les élèves souhaitant bénéficier du dispositif de prêt d'honneur doivent remplir les critères suivants :

- être régulièrement inscrits dans l'une des composantes de Grenoble INP
- être adhérent à l'association Grenoble INP Alumni
- être ressortissant de l'un des pays de l'Union Européenne
- avoir moins de 28 ans
- ne pas être fiché à la Banque de France
- ne pas bénéficier déjà d'un prêt d'honneur
- ne pas être bénéficiaire d'une bourse, à l'exception de la bourse à échelon 0 et 0 bis
- Etre adhérent à l'association

Candidatures

Pour bénéficier du dispositif, l'étudiant doit simplement remplir la fiche de candidature et adresser sa demande au Président de l'Association, de Grenoble INP Alumni :

- par courriel à « contact@alumni.grenoble-inp.fr » (indiquer « prêt d'honneur » dans l'objet).
- ou par courrier déposé ou envoyé au siège de l'Association situé à la Maison de l'INP : Grenoble INP Alumni – Maison de l'INP – 46 avenue Félix Viallet – 38000 Grenoble

•

- **Sélection des dossiers**

- Le bureau de Grenoble INP Alumni examinera les lettres de motivation reçues et décidera de l'acceptation ou non de la demande. Le candidat sera ensuite informé.
- Les revenus pris en compte sont les ressources (ou revenus) des parents, augmentées, le cas échéant, des ressources du candidat déclarées à l'administration fiscale
- Le plafond des ressources cumulées est fixé à 25000 € (revenu net fiscal) par part fiscale

Pièces à fournir

- lettre de motivation
- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- dernier avis d'imposition des parents et le cas échéant du candidat.
- justificatif de domicile inférieur à 3 mois
- justificatif d'inscription à Grenoble INP (certificat de scolarité ou carte d'étudiant)
- plan de financement décrivant l'emploi prévu des fonds prêtés, il faudra être capable de fournir des factures à l'établissement bancaire (loyer ou achat d'ordinateur par exemple)

Conditions du prêt

Le prêt est souscrit auprès du Crédit Mutuel, 110 rue Saint Dominique à Paris 75007. L'emprunteur devra remplir et signer une convention de prêt tripartite.

Grenoble INP Alumni prend en charge les frais de dossier, les intérêts et l'assurance du prêt et se porte caution.

L'étudiant emprunteur doit ouvrir un compte au Crédit Mutuel et s'engage à transférer tous ses comptes dans cette banque.

A l'échéance, les mensualités brutes sont prélevées sur le compte de l'étudiant au Crédit Mutuel. Grenoble INP rembourse annuellement les frais de dossier, les intérêts et l'assurance.

Si le compte n'est pas suffisamment approvisionné, le Crédit Mutuel se retourne vers Grenoble INP au bout de 3 échéances non honorées.

L'emprunteur signe une convention tripartite avec l'association Grenoble INP Alumni et le fonds de dotation. Cette convention rappelle les obligations de l'emprunteur.

Par ailleurs, l'emprunteur signe une convention de prêt classique avec la banque Crédit Mutuel, convention sur laquelle l'association Grenoble INP Alumni apporte sa caution explicite.